



Région
Bretagne
Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39
psbretagne@wanadoo.fr

Notes & Arguments

Canal Socialiste
N° 14 - 16 novembre 05

Assises territoriales de Saint-Brieuc : Le nouveau « Contrat pour la Bretagne » est sur les rails...

Les deuxièmes Assises des Territoires de Bretagne ont réuni à Saint-Brieuc, samedi 5 novembre, plus de huit cents participants, – présidents de Pays et de Conseils de développement, syndicalistes, responsables associatifs, chefs d'entreprises, universitaires... Nous ne reviendrons pas sur le déroulement de la journée, largement évoqué dans la presse, ni sur les points relatifs au nouveau « *Contrat pour la Bretagne* » déjà présentés dans le *Notes et Arguments* N° 11 du 18 octobre. En revanche, il convient de souligner ici certains éléments nouveaux, rendus publics à l'occasion de ces Assises.

Les réponses des Pays à la Région : une grande convergence dans les diagnostics

Ce qui frappe d'abord, c'est la mise en relief de handicaps et d'atouts communs à l'ensemble du territoire breton.

Une vision partagée des handicaps de notre région

Les Pays insistent à peu près tous sur les inconvénients qui découlent du caractère périphérique de la Bretagne, l'élargissement de l'Europe vers l'est contribuant à aviver plus encore l'inquiétude générale. Un tel constat renforce l'exécutif régional dans son combat pour que Brest et Quimper soient à trois heures de Paris.

La question de l'accessibilité renvoie bien sûr, plus largement, à une situation économique jugée précaire à bien des égards. L'impact de la mondialisation renforce les craintes relatives à la capacité d'adaptation de notre agriculture et de notre industrie agroalimentaire.

La crise que traversent ces secteurs d'activité traditionnellement forts en Bretagne s'avère d'autant plus préoccupante que la diversification de l'économie locale est perçue dans nombre de Pays comme particulièrement malaisée, en raison notamment du nombre restreint des emplois qualifiés, des organismes de recherche et des établissements d'ensei-

gnement supérieur.

Les problèmes environnementaux constituent un autre sujet majeur de préoccupation, – l'épineux dossier de la qualité des eaux, notamment, suscitant des appréhensions dont la teneur exprime, au-delà de considérations strictement écologiques, le légitime souci de préserver l'image et l'attractivité des territoires de Bretagne.

D'autres maux affligent plus particulièrement les Pays ruraux : vieillissement de la population, exode des jeunes, fermeture des services publics et de proximité... Prévaut d'ailleurs très clairement le constat d'une « fracture territoriale » entre ville et campagne, mais aussi entre est et ouest, sud et nord, Armor et Argoat. La pression foncière, particulièrement perceptible sur le littoral, s'avère enfin un facteur redouté de déstructuration sociale.

La Bretagne est, fondamentalement, une région attractive, où règne une qualité de vie exceptionnelle. Y contribuent les paysages, le climat, l'environnement, la richesse de la vie culturelle, mais aussi le maillage urbain, la qualité des services. La mer, en particulier, est perçue dans les Pays littoraux comme un facteur de développement.

Des atouts indéniables

D'autre part, la forte identité régionale permet d'appréhender avec une certaine sérénité les grands défis de demain. Les Bretons savent « *travailler ensemble* » et se montrer solidaires, témoignent par ailleurs d'un goût certain pour l'innovation et l'expérimentation. Cet état d'esprit explique notamment le dynamisme des réseaux et du tissu associatif.

Le développement économique constitue, de très loin, la préoccupation majeure des Pays.

L'émergence de priorités et de nouvelles synergies

Parmi les douze chantiers fédérateurs proposés par la Région, ceux-ci considèrent en effet comme prioritaires le numéro 3 : « *Pour un projet agricole partagé* », le numéro 2 : « *Pour une stratégie de développement économique* », le numéro 11 : « *Pour un tourisme de qualité* » et le numéro 1 : « *Pour un dispositif de formation réactif* ». De même, le chantier relatif à l'exemplarité environnementale bénéficie d'un large intérêt. Sont ensuite cités ceux liés aux services, aux déplacements et à la culture.

Par ailleurs, de nouvelles synergies territoriales fondées sur la proximité géographique ou le partage de problématiques communes se dessinent clairement.

Les Pays, en effet, ne constituent pas des structures pourvues de frontières imperméables. C'est ainsi qu'émergent de véritables réseaux, – celui de la Bretagne Occidentale, organisé autour de la métropole brestoise, celui de la Bretagne Sud, entre Nantes et Brest, celui, enfin, de la Bretagne Nord, entre Rennes et Brest. D'autres Pays envisagent leur politique d'alliance en fonction d'un positionnement géographique commun, – en relation forte avec Rennes, en fonction de leur caractère maritime ou « *terrien* », de leur situation frontalière ou de carrefour...

Le nouveau Contrat pour la Bretagne : concertation et équité

Le montant total de la dotation affectée à l'action territoriale de la Région s'élèvera à 260 millions d'€ sur 6 ans (200 millions d'€ pour l'enveloppe territoriale, 60 pour l'enveloppe sectorielle). En aucun cas l'enveloppe dévolue à un Pays ne pourra s'avérer inférieure à celle dont il a bénéficié lors de la précédente génération (PRAT + volet territorial +

compensation FEDER).

Contrairement à ce que prétend la droite, la nouvelle politique contractuelle ne vise nullement à faire du Pays un nouvel échelon administratif qui conduirait à « *un empilement des strates et des structures* ». Jean-Yves Le Drian et Marylise Lebranchu ont été clairs sur ce point, les Pays constituent bien des espaces de discussion, d'élaboration des stratégies, et ne seront en aucun cas appelés à jouer un rôle dans la réalisation des projets portés par eux. D'ailleurs, le contrat unique sera cosigné par l'ensemble des partenaires (communautés d'agglomération et de communes) et, de fait, les intercommunalités seront généralement les maîtres d'ouvrage de ces projets. De même, la Région n'entend aucunement « mettre sous tutelle » les collectivités locales, mais bel et bien s'ériger en « autorité de cohérence ».

Le légitime souci d'équité dans la répartition des enveloppes entre les 21 Pays a conduit l'institution régionale à élaborer sa politique de péréquation sur la base des critères suivants :

Des critères pour plus d'équité

- Le revenu fiscal médian par unité de consommation ;
- Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ;
- L'évolution de la population entre 1999 et 2002 couplée à l'évolution de l'emploi salarié.

Cette quête d'équité amènera par ailleurs la Région à consentir un effort considérable dans le domaine des crédits d'ingénierie. Les Pays qui, en la matière, ne disposent que de moyens peu développés bénéficieront d'une aide plus substantielle que les autres.

Il sera enfin possible, sur un projet donné, de cumuler crédits sectoriels et territoriaux, afin de faciliter le bouclage de plans de financement difficiles. Un plafonnement du taux d'intervention de la Région à 50 % du montant global a néanmoins été arrêté.

La session du Conseil régional des 15 et 16 décembre prochains arrêtera la nouvelle politique territoriale.